

Question écrite (09/06/2021)**Adresse électronique officielle des Conseillers des Français de l'étranger**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie sur les conditions d'exercice du mandat de Conseiller des Français de l'étranger. La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a renforcé leur statut ainsi que leurs prérogatives. Engagement avait également été pris qu'ils puissent bénéficier - comme c'est déjà le cas des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger - de cartes d'élus et d'une adresse électronique dédiée, et ce afin de renforcer leur visibilité. Elle souhaiterait savoir dans quel délai les conseillers nouvellement élus pourront bénéficier de ces deux avancées.

[Fermer](#)